



Mme la Préfète,
Monsieur le Directeur Académique,
Monsieur le Vice-président en charge de l'Éducation,
Mesdames et Messieurs les représentant-es des Maires,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Nous arrivons ce jour au terme d'une période scolaire de 6 semaines. Les personnels sont épuisés. Il y a eu le retour des vacances, après des fêtes de fin d'année synonymes de brassages plus importants, l'apparition du variant anglais, la campagne de vaccination qui patauge, le renforcement fantôme du protocole dans les écoles dont la seule modification notable fut la mise à la porte des gymnases de l'EPS. En effet, le gouvernement décide d'interdire les activités physiques, sportives et artistiques en intérieur dans cette période où les élèves ont le plus besoin d'activité physique pour leur bien-être physique et psychologique.

À notre connaissance, aucun bilan n'a été fait et aucun élément ne permet d'affirmer que l'EPS est un lieu de contamination. Depuis le début de l'année, les enseignant-es d'EPS ont fait face aux évolutions des contraintes sanitaires, souvent du jour au lendemain. Ils·Elles se sont adaptés, conscient-es des enjeux pour les élèves. Ils ont fait au mieux afin d'appliquer les protocoles sanitaires et continuer ainsi à faire bénéficier les élèves des cours d'EPS. Toutes les études, et notamment celles ayant été réalisées post-confinement, ont montré l'importance des pratiques pour lutter contre l'obésité, la sédentarité, la santé physique et mentale des jeunes. Le gouvernement n'a eu de cesse de communiquer sur l'importance du sport et sur la nécessité de développer la pratique, mais il fait exactement l'inverse ! Obliger les pratiques physiques uniquement à l'extérieur revient à les interdire purement et simplement, compte tenu des conditions climatiques que nous connaissons. Aujourd'hui, jusqu'à 75 % des cours d'EPS n'ont pu être assurés !

Cette décision touche et aggrave singulièrement le poids des dépenses des collectivités départementales et régionales qui doivent prendre en charge, de manière accrue, les transports en car plus fréquents des élèves sur les stades éloignés des établissements scolaires. Le dispositif actuel nécessite d'être développé.

Les enseignant-es d'EPS demandent en urgence la réouverture des installations sportives couvertes afin d'assurer le droit à l'éducation pour toutes et tous qui est garanti par les horaires d'enseignement obligatoire aujourd'hui bafoués sans justification.

Des mesures fortes de protection n'ont pas été prises par les autorités ministérielles et le gouvernement. Gouvernement qui dans la pure tradition du « *en même temps* » explique que fermer les écoles n'a aucun impact sur l'épidémie tout en disant que les vacances scolaires freineront la circulation du virus... allez comprendre. Cette période s'est déroulée dans un contexte sanitaire anxiogène où la seule boussole qu'a tenue le ministre était « *ne pas fermer* ». Boussole qui a, de plus, été mal comprise par des directions ou des chef-fes d'établissement qui ont été jusqu'à omettre d'informer collègues et parents sur l'existence de cas positifs afin de « *ne pas fermer* ».

Les personnels ont donc été les grands oubliés des protocoles sanitaires depuis des mois tant sur l'impact pédagogique de ceux-ci que sur la réelle protection qu'ils leur apportent. Qu'en est-il de la vaccination ? M. Blanquer a d'abord annoncé sur RTL « *au plus tard en mars* », puis, sur France Info, « *avril-mai* » avant de finir par dire, sur Europe 1, « *dès que leur âge le leur permettra* »...en résumé, nous ne sommes pas prioritaires. C'est une injustice de plus, particulièrement pour

les professeur-es, CPE, AS, infirmières, PsyEN, ATSEM et AESH alors que les études montrent que le variant anglais se transmet plus rapidement.

Les personnels des écoles, établissements et CIO sont en première ligne devant les élèves et doivent être prioritaires ! C'est une protection des individus bien entendu mais c'est en protégeant les personnels que vous protégerez des fermetures de classes. Fermetures que la FSU n'a jamais souhaitées, ne souhaite toujours pas... mais cela ne peut pas se faire au prix de la santé de nos collègues !

La FSU ne cesse de plaider pour un protocole véritablement protecteur auprès du ministre qui ne nous reçoit pas. Les rencontres avec son cabinet ne sont qu'un semblant de dialogue social où les seules réponses sont « *nous ne savons pas* », « *peut-être qu'il sera possible...* ». Nous demandons depuis juin une nécessaire anticipation, les besoins en personnel ou matériel ainsi que les programmes d'enseignements à adapter. Et, depuis juin, nous n'avons qu'improvisation et impréparation.

La période se termine et avec elle les contrats des collègues recruté-es pour remplacer les absences liées au COVID-19. La situation sanitaire actuelle ne laisse pas présager une amélioration immédiate. La FSU demande que les contrats de ces collègues soient prolongés jusqu'au 31 août 2021.

Tout en ne répondant sur aucune de ces urgences, le ministre continue de dérouler sa politique maintes fois rejetée par la profession avec en plus, en 2021 :

- une parodie de concertation enrobée du mot *Grenelle* ;
- la destruction annoncée des programmes de maternelle ;
- la préfiguration de la suppression de la politique nationale d'Éducation prioritaire, qui concerne 62 % des écoles et établissements de notre département. 62% !
- des créations de postes dans le 1^{er} degré mais des DHG dans le 2nd qui ne sont absolument pas à la hauteur des enjeux.

Concernant le 1^{er} degré, à ce jour, la note de service précisant les modalités d'organisation du concours externe supplémentaire dans l'académie de Créteil, au titre de la session de 2021, n'est pas parue. Les modalités d'organisation de ce concours paraissent chaque année en janvier. Nous nous interrogeons donc sur l'absence d'annonces quant à ces concours dont notre académie ne saurait se priver. En effet, le métier de professeur-e des écoles fait face à une crise de recrutement qui s'installe dans la durée, notamment dans l'académie de Créteil. Depuis 2013, tous les concours ont été marqués par des pertes de recrutement, dont le total cumulé s'élève à 4 871 places, entraînant ainsi un recours accru à des enseignant-es contractuel-les. La FSU rappelle son attachement à un service public d'éducation de qualité et des enseignant-es formé-es, dans le but de respecter les exigences de notre métier.

Ainsi, dans le second degré, l'enveloppe de dotation horaire globale 2021 des collèges et des lycées est marquée par les conséquences de l'austérité budgétaire portée par le pouvoir en place : 1 883 emplois supprimés dans les collèges et les lycées (soit 7 490 suppressions de postes depuis 2018 avec, dans le même temps, une explosion des effectifs) et, pour faire diversion, une augmentation énorme d'heures supplémentaires, équivalente à 1 847 emplois ; 30 emplois sont versés aux missions d'inspection et 53 gardés en « *réserve* ». Aucune création de poste de CPE, d'assistant-e social-e, de PsyEN, d'infirmier-e scolaire, d'agent-e administratif-ve ! Pourtant, c'est dans les établissements, maintenant, que les besoins sont criants ! La rentrée 2021 sera donc synonyme une nouvelle fois, dans le second degré, de suppressions d'enseignements, de formations, d'augmentation des effectifs par classe.

C'est ainsi que, dans l'académie de Créteil, alors que les effectifs ont continué à grimper régulièrement depuis la fin des années 2000, en septembre 2021, ce sont 3 497 élèves supplémentaires qui feront leur entrée au lycée pour une dotation de 3 équivalents temps plein (ETP)

supplémentaires seulement. En revanche, les autorités académiques continuent d'augmenter massivement le taux d'HSA, en ajoutant 83 ETP. En une décennie (2009 – 2021), le H/E est passé dans les lycées de 1,60 à 1,48 ! Dans les collèges, l'évolution est encore plus préoccupante : le Rectorat a annoncé une réduction de 22 ETP en heures postes (HP), soit 22 suppressions d'emplois dans chaque département de l'académie au profit d'heures supplémentaires (HS) pour un total de - 66 ETP en HP et + 33 ETP en HSA. Selon les données du Rectorat, le H/E moyen dans les collèges de Seine-Saint-Denis augmente : 1,38 (RS 2021) / 1,37 (RS 2020). En réalité, il stagne : le H/E affiché par la DSDEN dans les collèges du département (hors SEGPA) est de 1,32 (comparable aux prévisions de rentrée 2020 mais inférieur au bilan de rentrée 2020 : 1,337). Pour mémoire, le H/E s'élevait à 1,396 à la rentrée 2011, il y a 10 ans, et à 1,52 à la rentrée 2009 ! Pour revenir à ce dernier chiffre en termes de moyens d'enseignement, il faudrait plus de 11 000 heures en plus, c'est-à-dire créer plus de 630 postes ! La baisse du H/E est un indicateur inquiétant de la baisse continue des moyens dans notre département.

Si l'on s'en tient aux prévisions d'effectifs départementales et à la préparation de la dotation de rentrée, 373 élèves supplémentaires sont attendu-es dans les collèges du département à la rentrée prochaine qui se voient dotés aujourd'hui de 678,5 heures de moins qu'à la rentrée 2020 (soit l'équivalent de 38 postes) ! En Seine-Saint-Denis, le E/D moyen continue d'augmenter (23,45 à la RS 2020 vs 23,71 prévus à la RS 2021) ! Pour mémoire, à la rentrée 2011, les collèges du département affichaient un E/D de 22,80 ! C'est ainsi qu'à l'heure actuelle, les collèges du département affichent 6 classes en moins à la rentrée 2021 par rapport à la préparation de la rentrée 2020 (RS 2021 : 3 172 divisions / 3 178 RS 2020), et donc 18 divisions de moins par rapport à la rentrée 2020 (après les ajustements du CTSD de juillet dernier). Pour autant, l'enveloppe initiale a été intégralement distribuée. Il reste 319h (soit l'équivalent de 11 classes) que la DSDEN conserve pour les ajustements de juin ainsi que 84h pour ouvrir 4 nouvelles ULIS en collège : de fait, les autorités académiques ont reconnu sans ambages qu'elles n'avaient donc plus aucune marge de manœuvre avant les ajustements de juin.

Certes, la DSDEN a programmé l'ouverture de 6 nouvelles *ULIS* (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire qui accueillent les élèves en situation de handicap) mais la dotation de chacune de ces unités n'est plus que de 21h depuis la rentrée 2020 (24h auparavant) ! Par ailleurs, la FSU 93 souhaite connaître les effectifs des élèves concerné-es par les dispositifs ULIS et SEGPA. Les moyens horaires dévolus aux autres dispositifs spécifiques (UPE2A, *module relais*) restent identiques à ceux de la rentrée 2020 (stables en ce qui concerne les SEGPA), et pour cause : il reste peu d'heures à reprendre pour l'administration car les élèves les plus fragiles ont déjà payé un lourd tribut à la politique d'austérité budgétaire les années passées (- 5 heures pour les UPE2A / NSA à la rentrée 2018, - 2h de suivi pour les élèves allophones à la rentrée 2019, *module relais* amputés d'1h à la rentrée 2020,...). Par ailleurs, il n'y a aucune nouvelle ouverture de dispositif UPE2A alors que les besoins sont réels (2 ouvertures lors des ajustements en juillet dernier) ! Nous continuons de demander que l'ensemble des élèves bénéficiant des dispositifs spécifiques soient comptabilisé-es dans les prévisions d'effectifs des collèges dans notre département.

Lors du CTSD du 25 janvier dernier, la Direction académique a fini par reconnaître avec honnêteté qu'il avait fallu « *revoir les repères* » (*sic*) dans les collèges du département, compte tenu des contraintes de l'enveloppe horaire globale. L'Éducation nationale en Seine-Saint-Denis assume donc la révision des repères tout en rappelant que les E/D globaux ne changent pas (*23 en sensible, 24 en REP / REP+, 27 dans les établissements non classés*) : dans les établissements de l'éducation prioritaire (REP / REP+), le repère utilisé par l'administration est désormais de 24,5 élèves par classe (la DSDEN reconnaît un dépassement sur certains niveaux). Dans les établissements non classés, on atteint même le seuil critique de 28,5 élèves par classe ! Cette gestion par la pénurie parachève notamment la liquidation de l'éducation prioritaire : elle est à mettre en regard du volume d'heures astronomique dévolu au programme *Devoirs faits* : 104 714 heures (HSE) pour l'année civile 2020, soit l'équivalent de 193 postes ou 120 ouvertures de classes ! Par ailleurs, nous n'avons obtenu aucune réponse quant à l'utilisation réelle de cette enveloppe.

La préparation de la rentrée 2021 s'amorce dans la continuité du mépris affiché et assumé par le pouvoir en place pour nos métiers et pour le service public en général. L'objectif est clair : détruire le cadre national de certaines politiques, déposséder de leur professionnalité les enseignant-es et imposer le *new management public* comme politique de gestion de tou-tes les personnels.

L'Éducation nationale, disait le premier ministre, est « *choyée par la majorité* ». Les récentes conclusions du *Grenelle de l'Éducation* lèvent définitivement tout doute :

- rémunération au mérite qui supprime l'avancement collectif, transparent et même moins inégalitaire depuis PPCR ;
- contractualisation par école, par établissement sous couvert de pseudo-autonomie comme ce qui se déroule dans les académies de Nantes, Aix-Marseille et Lille pour l'Éducation prioritaire ;
- directions d'écoles transformées en « chef-fes » *via* un statut bien que toute la profession ait rejeté cela. Et lors des manifestations contre la Loi Blanquer en 2019, et par les directions d'école ayant répondu au questionnaire ministériel lancé en 2020 après le suicide de notre collègue Christine Renon.

Il y a quelques semaines, nous apprenions que 200 millions d'euros n'avaient pas été dépensés par le ministère sur le budget 2020 (en 2018, c'était déjà le cas donc le contexte sanitaire ne l'explique pas)... 200 millions d'euros rendus à Bercy. Avec ces 200 millions, nous aurions, par exemple, pu créer des milliers de postes, nous aurions pu octroyer un salaire plus décent aux AESH, leur verser la prime REP/REP+... les idées ne manquent pas ! 200 millions d'euros, c'est aussi la moitié des 400 millions d'euros que le ministre met sur la table pour sa soi-disant revalorisation historique. Ce qui sera historique, c'est que 69 % des professeur-es ne seront pas augmenté-es !

Et que dire de la prime d'équipement dont le montant est ridicule et dont les professeur-es documentalistes et les CPE ont été tout bonnement exclu-es ? Oui, ridicule, et ce sont des personnels qui paient depuis des années leurs ordinateurs, imprimantes, cartouches d'encre et téléphones portables qui vous le disent. Et tout cela dans un contexte où IEN et chef-fes d'établissement organisent des réunions au sujet de la continuité pédagogique...

Bien entendu, aux oubliettes la loi de programmation pluriannuelle que le ministre nous faisait miroiter, avec le cynisme qu'on lui connaît, afin de faire passer sa réforme des retraites. Réforme que la FSU et les syndicats dans leur ensemble souhaitent voir enterrée !

Nous dénonçons également l'ouverture au privé de l'orientation, désormais à marche forcée, à travers Parcoursup et maintenant le Printemps de l'orientation (fondation de l'ESSEC, *l'Étudiant*, *Le Monde*, *Studyrama* ... et la myriade de start-up soutenues par le MENJS et le MESRI).

La FSU s'oppose également à la décentralisation des services de médecine scolaire de l'Éducation nationale aux départements. Ce projet signerait l'abandon d'une politique de santé définie dans le cadre de l'Éducation nationale (encore !) et signifierait, pour les médecins et infirmier-es scolaires, un transfert vers la Fonction publique territoriale synonyme de dislocation de leur collectif de travail. Mardi 26 janvier, les infirmier-es étaient massivement en grève aux côtés de plus de 35 % des personnels d'enseignement et d'éducation. C'est de la défense du service public qu'il s'agit.

Nous avons une nouvelle fois dit notre rejet de la politique gouvernementale en matière d'éducation, l'urgence d'un véritable plan d'urgence pour l'Éducation. En Seine-Saint-Denis plus qu'ailleurs, les habitant-es souffrent des conséquences, psychologiques, sociales et économiques de la crise... plus que jamais, les services publics sont indispensables et « *quoi qu'il en coûte* », pas seulement pour les entreprises, comme le répète le Président de la République depuis le printemps dernier !

Nous vous remercions de votre attention.